

le gage ou la promesse de son créateur, qu'il vivra en corps; et la promesse de Dieu ne peut tromper. Par conséquent l'homme doit vivre et vivra certainement; mais cela, pour ainsi dire, n'est que le gage d'une vie immortelle, et nous révèle seulement une destinée naturelle. C'est seulement la continuation de notre vie naturelle dans un autre monde. La fin pour laquelle nous devons travailler, et les moyens que nous devons employer pour l'obtenir doivent être précisément, ce qu'ils seraient, en supposant que notre vie se terminât au tombeau; notre vie étant encore alors une vie naturelle, et qui maintenant est le plus sage et le plus avantageux pour notre existence présente, serait encore le plus sage et le plus avantageux pour nous dans notre vie future; par conséquent ce qui est le plus sage et le plus avantageux pour le temps le serait encore pour l'éternité.

Voilà pourquoi nous en trouvons tant, qui quoique croyant à la vie future, jugent de toutes choses, comme si cette vie était notre seule vie; ils regardent la vie à venir comme la continuation de la vie présente, et n'attendent d'elle que le complément de la destinée naturelle; ils sont d'accord dans leurs jugements naturels, dans leur estime de la valeur des choses ou des actions, avec ceux qui ne croient aucunement à la vie future. Ils font profession de croire à la vie future, mais ils vivent pour la vie présente; parce que leur vie à venir ne sera que la continuation du temps. Delà, ils disent comme nous à ions coutume de le dire nous-même, pendant bien des années, celui qui vit sagement pour le temps vit sagement, pour l'éternité. Faites votre paradis sur la terre, et vous vous assurerez votre paradis pour l'autre monde.

De là, il arrive que la moralité de plusieurs qui font profession d'être chrétiens est la même que celle, qui est adoptée et défendue par les infidèles; cela est tellement le cas que nous trouvons souvent des hommes qui s'appellent chrétiens recommander les infidèles au christianisme comme des hommes de bonnes mœurs; et qui ne voient pas, pourquoi la moralité des infidèles ne serait pas la même que celle des chrétiens. De là on a prétendu que la moralité pouvait être enseignée dans nos écoles sans donner aucune instruction particulière ou distincte du christianisme. (1) La moralité, dit-on est indépendante de la religion, et beaucoup la regarde comme suffisante sans la religion. Ce mode de penser et de parler devient si commun parmi nous, que dernièrement nous avons entendu un catholique passablement instruit et qui ne voudrait en aucune manière manquer à ses devoirs et à ses pratiques de religion, dire, que si un homme était seulement un homme de bonne moralité, il s'occuperait peu de sa croyante religieuse distinctive. Plusieurs qui vont plus loin, convenant pourtant que la religion est nécessaire à la moralité, prétendent qu'elle n'est nécessaire que sous le rapport d'une espèce de police. Elle est nécessaire, parce que la sanction naturelle de la loi morale n'est pas suffisante pour assurer l'obéissance, et la religion doit être appelée à son secours pour la renforcer par ses espérances et ses craintes.

Maintenant tout cela paraît juste et à propos, s'ils est vrai que l'homme n'a qu'une destinée naturelle, nous devons alors juger toutes les choses qui nous concernent, comme si nous n'attendions pas une autre vie. La religion alors n'aurait de valeur qu'autant qu'elle aiderait la police, qu'elle comprimerait les frisons et les coupes-gorges. Mais la destinée de l'homme n'est pas naturelle, mais surnaturelle. Dieu a créé l'homme avec une nature spécifique, mais non pas, pour une fin unique à cette nature, ni qu'il puisse atteindre par ses simples forces. Il l'a créé à sa propre ressemblance, et lui donne une destinée surnaturelle, il lui a réservé une fin qu'il ne peut obtenir par les seules forces de sa nature, une fin qui ne lui est pas promise à cause de sa nature, et qui ne lui est pas accordée comme récompense des mérites de sa nature.

Cette fin c'est de connaître et d'aimer Dieu; mais dans un sens bien plus élevé que nous ne pouvons le connaître et l'aimer par nos forces naturelles; par maintenant nous ne pouvons le voir qu'à travers un voile sombre, et que par le moyen de ses œuvres, comme on peut entrevoir la cause par ses effets. Voir Dieu face à face; le connaître et l'aimer comme il se connaît et s'aime lui-même, autant qu'il est possible à la créature; voilà la fin pour laquelle l'homme a été créé, son devoir est de chercher cette fin, c'est là son privilège le plus honorable. Mais cette fin est beaucoup au dessus des forces de notre nature, et n'exige pas seulement une révélation surnaturelle de Dieu, mais de plus une élévation surnaturelle de notre nature même. Elle consiste à nous rendre participans de la nature divine dans un sens plus élevé que celui, dans lequel nous la partageons par la suite de notre création à l'image et ressemblance de Dieu. Delà St. Pierre dit: "Par lequel (Jésus-Christ) il nous a donné les grandes et précieuses promesses par lesquelles vous avez été faits participans de la nature divine." 2. St. Pierre I, 4. et St. Jean: Nous sommes maintenant les enfans de Dieu, mais ce que nous serons un jour ne paraît pas encore. Nous savons que, quand il (J.-C.) paraîtra, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est." St.-Jean. III. 2.

L'espérance anime le sage, et leurre le présomptueux et l'indolent qui se reposent inconsidérément sur ses promesses. VAUSENARGES.

(1) Il serait bien à propos que ceux qui nous donnent des systèmes d'éducation méditassent bien, ce que M. Brownson fait entendre ici: qu'il est impossible de rendre un enfant honnête et vertueux, si sa moralité n'est pas basée sur les principes de la vraie religion. Jésus-Christ l'a dit: la maison bâtie sur le sable, s'écroulera au premier vent.

## CORRESPONDANCE MINISTÉRIELLE.

COPIE.

[NON PUBLIÉE.]

(L'Hon. M. Draper à l'Hon. R. E. Caron.)

Montréal, 19 mars, 1846.

Mon cher monsieur,—Je viens de recevoir votre note de ce jour, m'informant qu'à l'égard de certaines communications verbales et écrites, qui ont eu lieu entre nous sur l'administration des affaires publiques en cette Province, et le moyen de faire entrer en charge des Canadiens comme vous-mêmes, d'origine française, vous aviez tenu mis les lettres que je vous avais adressées aux chefs du parti avec lesquels vous étiez en rapport afin de les consulter; que ces lettres sont actuellement en possession des amis auxquels vous les avez envoyées; que vous ignorez l'usage qu'ils en feront, mais anticipant qu'ils pourraient peut-être les rendre publiques, vous croyez de votre devoir de m'en avertir, afin que si elles étaient publiées je n'eusse sous quelles circonstances elles se trouvaient entre leurs mains.

Notre communication a commencé par une conversation provoquée de ma part, dans laquelle je vous ai témoigné le désir de m'assurer (dans le cas où vous jugeriez à propos de reposer cette confiance en moi) s'il n'y avait pas moyen de surmonter les obstacles qui s'opposaient à l'entrée en charge de personnes telles que vous-même, et je remarquai alors que si les Messieurs de politique différente ne pouvaient se fier à l'honneur et au caractère de ceux avec qui ils étaient en relation, il leur devenait impossible de pouvoir se communiquer leurs opinions; je demandais aussi s'il y avait moyen d'effectuer quelque rapprochement. Je compris que vous étiez de mon avis. Alors je vous exposai mes vues sur l'état des partis politiques et sur la possibilité de placer les Canadiens Français de manière à ce qu'ils fussent une part équitable dans l'administration des affaires publiques. Vous m'avez dit qu'avant de pouvoir me répondre, sur la possibilité de parvenir à ce résultat, il vous fallait conférer avec d'autres personnes. A l'égard de cette conférence je n'y ai pas pris part—en ce moment même j'ignore les noms des partis avec lesquelles elle a eu lieu; il ne devait pas non-plus être fait mention d'un ou d'un autre, d'après ce que vous m'avez dit.

Les lettres que je vous ai écrites, à la suite de notre conversation, ont été dictées avec cette esprit de confiance qui a dû, si j'en ai bien compris, présider à notre conversation. Elles étaient toutes, je ne crois pas me tromper, marquées de façon à démontrer ce fait; en un mot, d'une manière aussi positive qu'il conviendrait de le faire, en observant et en restant à et doit être laissé à l'honneur d'un gentleman.

La démarche que pourrait adopter ceux de vos amis auxquels vous avez remis ces lettres, démarche qui pourrait vous forcer d'être partie à la publication de ce qui était confidentiel et communiqué sur la foi de votre honneur, est une chose que je crois, ne me regarde pas. Elle ne regarde, comme de raison, que vous et eux. Quant à moi, je dois dire que jamais j'ai pensé (et vous ne me l'avez jamais donné à entendre avant votre vote de ce matin) que vous aviez placé les lettres que je vous avais écrites, hors de votre contrôle, ou même que par votre fait, il était devenu au pouvoir d'une tierce partie de violer notre confiance mutuelle.

Je ne suis cru obligé, en justice à moi-même, de faire la présente réponse à votre note, afin que vous sachiez mon opinion sur la nature de nos correspondances, aussitôt que possible, après que je aurai la position dans laquelle vous vous trouvez placé vis-à-vis de vos amis à cet égard.

Croyez-moi, cher Monsieur,  
Bien sincèrement,

W. H. DRAPER.

[NON-PUBLIÉE.]

(L'Hon. R. E. Caron à l'Hon. W. H. Draper.)

Jedoh, 19 mars, 1846.

Mon cher Monsieur,—Le but que je me suis proposé dans la correspondance qui eu lieu entre vous, était, ainsi que je vous l'ai exprimé plusieurs fois par écrit et de vive voix, de vous faire connaître les vues et les opinions de mes amis politiques, afin de voir s'il n'y aurait pas d'un moyen d'en venir avec eux à quelque arrangement; pour remplir la mission dont je m'étais chargé, il m'a fallu de nécessité consulter les chefs du parti avec lequel je devais négocier; comme plusieurs d'eux demeuraient à une distance, j'ai adopté comme plus facile et plus ouvert, le moyen de leur passer vos lettres et les miennes, à mesure que nous les échangeons; de cette façon, la partie importante de votre correspondance se trouve actuellement en la possession des amis à qui je l'ai envoyée. J'ignore quel usage ils en font ou pourront faire de ces documents, mais anticipant la possibilité qu'ils pourraient s'en servir et les rendre publics, je crois de mon devoir de vous mentionner le fait, afin que dans le cas où notre correspondance deviendrait publique, vous sachiez sous quelles circonstances la chose a eu lieu, et comment et pourquoi les papiers qui la composent sont sortis de mes mains.

Je suis, à l'ordinaire,  
Tout à vous,

R. E. CARON.

(L'Hon. L. H. Lafontaine à l'Hon. R. E. Caron.)

Dimanche, 22 Mars, à 8 h. p. m.

Mon cher Ami,—Je suis arrêté à votre hôtel—Vous n'y étiez pas—Je